

NOTE DE PRESENTATION

L'article 107 de la loi NOTRe, retranscrit dans l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales, impose désormais de joindre aux documents budgétaires (budgets primitifs et comptes administratifs) une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles.

1- Budget principal :

Dans un contexte financier contraint par la poursuite de la baisse des dotations de l'Etat, le budget primitif 2017 veille à la préservation du niveau et de la qualité du service public local et au maintien d'un niveau d'investissement très élevé répondant aux besoins exprimés par la population rocassière, conforme aux engagements de l'équipe municipale en début de mandat, et nécessaire pour rattraper le retard de la commune en matière d'équipements publics.

L'équilibre de la section de fonctionnement (7.264.049,37 euros) est assuré grâce :

- Au report de l'excédent cumulé de l'exercice 2016 : 777.739,37 euros, soit 10,7% des recettes totales de fonctionnement (ce report étant supérieur de 206.058 euros à celui réalisé en 2016).
- A la baisse de près de 5% des charges à caractère général (achats et prestations de services) qui devra être consolidée dans le cadre de la réorganisation des services actée lors du dernier Conseil Municipal ; à ce titre, un effort sera entrepris afin de rationaliser ces dépenses tout en préservant les capacités d'intervention des services

Et malgré :

- Une progression de la masse salariale de 3% par rapport aux crédits votés en 2016, s'expliquant notamment par la revalorisation de la carrière des agents des trois catégories, la refonte du régime indemnitaire, le recrutement de trois agents dans le secteur de l'animation et le glissement vieillesse technicité

- Des recettes de gestion courante qui diminuent de 2,2% et des dépenses de gestion courante qui progressent de 0,7%. Une étude est en cours sur les principaux tarifs en vue de mieux harmoniser les contributions de la commune et des usagers et pour mieux prendre en compte l'évolution des coûts.
- Des dotations de l'Etat qui continuent de baisser (7,4%)
- La poursuite du gel des taux d'imposition directe

L'équilibre de la section d'investissement (13.876.272,32 euros) est assuré par :

- Le report de l'excédent cumulé de l'exercice 2016 : 3.770.189,55 euros, soit 27% des recettes totales d'investissement
- Un solde positif des restes à réaliser (1.482.446,51 euros)
- Un taux global de subvention supérieur à 67% des recettes (90% hors report de l'excédent), permettant de ne pas recourir à l'emprunt

Sur les 13.538.795 euros de dépenses d'équipement brut, près de 88 % sont réparties entre cinq opérations principales qui répondent au déficit d'équipement constaté en 2014 :

- Complexe sportif et culturel : 5.560.500 euros
- Liaison sud Paix-Libération : 3.952.962 euros
- Ecole de musique et bibliothèque : 1.462.000 euros
- Pelouse synthétique : 450.000 euros
- Digue de protection contre les crues de la Durance : 450.000 euros (part communale sur les 1.200.000 euros de travaux sous maîtrise d'ouvrage du SMAVD).

2- Budget annexe « assainissement » :

La section d'exploitation s'équilibre à la somme de 300.780,74 euros, avec un excédent reporté de 19.082,74 euros.

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 1.038.298,76 euros, avec un excédent reporté de 650.290,13 euros.

Les 853.295 euros de travaux se répartissent entre les opérations suivantes, liées en grande partie à la requalification des voiries structurantes et prévues dans le schéma directeur d'assainissement : micro station du Barcot (350.000 euros),

hameaux de la Plaine (300.000 euros), Paix-Libération (100.000 euros), Hôtel de Ville (60.000 euros), rue de la Liberté (24.000 euros).

Ils sont financés par l'excédent reporté (652.290,13 euros), une réserve de fonctionnement affectée (23.000 euros) et des subventions (100.613 euros).

3- Budget annexe « eau » :

La section d'exploitation s'équilibre à la somme de 115.963,12 euros, avec un excédent reporté de 5.928,06 euros.

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 754.331,92 euros, avec un excédent reporté de 300.568,34 euros.

Les 706.277 euros de travaux liés en grande partie à la requalification des voiries structurantes se répartissent entre les opérations suivantes : extension Sainte Anne - quartier La Félicité (340.000 euros), liaison sud (240.000 euros), reprise de branchements (112.000 euros).

Ils sont financés par l'excédent reporté (300.568,34 euros), une réserve de fonctionnement affectée (60.000 euros), un virement de la section de fonctionnement (35.000 euros), des subventions (162.540 euros), un fonds de concours des riverains de Sainte Anne (70.000 euros) et un emprunt d'équilibre (55.000 euros).

4- Budget annexe « La Baume » :

La section d'exploitation est en déficit de 56.785,38 euros, avec un déficit reporté de 41.158,79 euros, la baisse de 15% des recettes de gestion n'étant pas compensée par la réduction de 9,1% des dépenses.

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 22.878,75 euros, avec un excédent reporté de 17.862,22 euros.

Une étude est en cours avec le trésorier municipal en vue de réintégrer ce budget annexe dans le budget principal de la commune afin de tenir compte de la double vocation de cet équipement : celle de village de vacance et celle de centre communal d'hébergement.

5- Budget annexe « Abbaye » :

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 622.788,71 euros, avec un excédent reporté de 196.013,71 euros.

Les dépenses de gestion diminuent de 9,5% (charges de personnel surévaluées en 2016) et les recettes demeurent inchangées.

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 1.040.474,93 euros, avec un excédent reporté de 759.565,83 euros.

Les 1.036.000 euros de travaux sont consacrés à la sécurisation du cheminement d'accès, à l'amélioration de l'accessibilité pour les personnes handicapées, conformément à notre Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) adopté en conseil municipal du 19 septembre 2015, ainsi qu'au projet d'aménagement d'une salle de conférences.

Ils sont financés par l'excédent reporté (759.565,83 euros), un virement de la section de fonctionnement (165.796,92 euros) et des subventions (99.905 euros).

6- Budget annexe « Boutique » :

La section d'exploitation s'équilibre à la somme de 222.200 euros, avec un excédent reporté de 32.617,56 euros.

La section d'investissement est en suréquilibre de 27.526,58 euros, avec un excédent reporté de 12.409,02 euros.

CONCLUSION

Ce budget de la commune et ses budgets annexes expriment la volonté de la municipalité de réaliser les investissements nécessaires aux rocassiers, tout en continuant à rembourser la dette. Le capital restant dû passe de 4.006.904 euros au 1^{er} janvier 2014 à 3.389.322 euros au 1^{er} janvier 2017, soit une diminution de 15,4%. L'annuité de la dette diminue de 35% entre 2013 et 2017 (soit une réduction de 124.414 euros).

Le cumul des dépenses d'équipement mandatées entre 2014 et 2016 et engagées en 2016 atteint la somme de **15.435.572 euros**.

- Budget principal : 14.062.057 euros (11.153.194 euros de subvention, soit 79,3%)
- Eau : 445.623 euros (154.191 euros de subvention, soit 34,6%)
- Assainissement : 241.795 euros (131.525 euros de subvention, soit 54,4%)
- Abbaye : 686.097 euros (386.954 euros de subvention, soit 56,4%)

Le budget exprime aussi la politique d'amélioration de la qualité des services publics, et notamment ceux liés à l'enfance, la culture et la sécurité.

Cet exercice vertueux dans un contexte de baisse continue des dotations de l'Etat (611.671 euros en 2017 contre 1.000.594 euros en 2013) est possible grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement ainsi qu'aux subventions historiquement élevées obtenues auprès des institutionnels (Conseil Départemental, Métropole, Etat et même pour la première fois Conseil régional).